

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2018 À 19 h 00

L'an deux mille dix-huit, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 3 décembre 2018 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Bernard LOUIS – Éliane LAFAYE – Michel FOUILLEUX – Isabelle DÉPREUX – Éric TARTAVEL – Cathy GARCIA ÉBOLI – Jean TISSOT (arrivé en cours de séance) – Virginie COUCHOUD – Jean COLIN – Sylvie LE PRADO – Christian GIRARDET – Émilie BUTHION – Véronique GRILLET – Olivier LAURENT – Géraldine GUINAND –

Absents excusés : Nathalie POINGT a donné pouvoir à Michel FOUILLEUX

Absents : Richard VALAT – Brice SAINVOIRIN

Secrétaire pour la séance : Émilie BUTHION

Pour démarrer la séance de ce conseil municipal, monsieur Bernard Louis, maire, demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu du conseil municipal du 5 novembre 2018 qui a été transmis à tous les élus pour relecture.

Madame Cathy GARCIA ÉBOLI, conseillère municipale, fait remarquer que sur la délibération relative à l'installation de feux tricolores sur le carrefour RD 36 – chemin des Vernettes – chemin de l'Oie, il était mentionné que le conseil municipal avait validé *la réalisation des travaux*.

Monsieur le maire précise qu'il n'y a encore aucun engagement pour faire réaliser ces travaux. L'objectif était de prendre cette délibération afin de pouvoir présenter des dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Isère et de Vienne Condrieu Agglomération.

En effet, ces dossiers de subvention doivent être présentés avant la fin de l'année afin que la commune puisse être positionnée dans la liste des attributaires potentiels.

Dans tous les cas, la commission voirie ré-étudiera ce projet avant décisions définitives.

Cette précision étant donnée, le compte rendu du conseil municipal du 5 novembre 2018 est approuvé à la majorité (14 voix pour – 1 abstention).

Monsieur le maire rappelle que lors du conseil municipal du 5 novembre 2018, il avait été question des fortes odeurs d'hydrocarbures senties à certains endroits de la commune. Monsieur le maire a donc pris contact avec la SPMR afin d'en connaître les raisons.

Effectivement, la chaleur de cet été a favorisé l'évaporation de fuel domestique contenu dans un des bacs (dépourvu de toit flottant qui limite la pollution atmosphérique). Ce bac appartient à la société TOTAL et est situé sur la droite en allant en direction de Serpaize.

Ce bac doit être vidé et en remplacement sera rempli de gaz-oil.

Il faudra tout de même être vigilant et bien constater que ces odeurs aient disparues après le changement de liquide. La commune ne doit pas subir constamment ces émanations.

DÉLIBÉRATION N° 2018-049**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION : VILLETTE EN FÊTE : ORGANISATION DU CARAVAN'JAZZ 2018**

Monsieur le Maire rappelle que les communes de Chuzelles, Luzinay, Serpaize, et Villette-de-Vienne sont co-organisatrices chaque année de Caravan'Jazz (en marge du festival de jazz de Vienne).

Pour l'année 2018, ce spectacle a eu lieu le jeudi 28 juin 2018 sur la commune de Villette-de-Vienne avec la collaboration de l'association Villette en Fête.

Un bilan financier dressé par cette association montre que la participation globale des communes est de 1 200,00 € soit 300,00 € par commune.

Cette somme représente : les frais d'impression de publicité (affiches, flyers), la prestation des musiciens et les frais de restauration des artistes, des techniciens et des bénévoles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

➤ Approuve la participation de 300,00 € à verser à l'association Villette en Fête pour l'organisation de Caravan'Jazz du jeudi 28 juin 2018.

➤ Autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à la majorité (14 voix pour – 1 abstention).

DÉLIBÉRATION N° 2018-050**MISE EN PLACE DES ÉTUDES : PARTICIPATION DES PARENTS : TARIF HORAIRE DE L'ÉTUDE ; TARIF GARDERIE PÉRISCOLAIRE**

Madame Isabelle DEPREUX, adjointe, explique que Madame Martine Groléaz, directrice de l'école, a souhaité re-mettre en place des études après la classe à l'attention des élèves de l'école élémentaire qui rencontrent des difficultés.

Ces études, d'une durée d'une heure, après la fin de la classe de l'après-midi, seront animées par des enseignants volontaires de l'école et permettront aux enfants de pouvoir être aidés et suivis dans leur travail.

Considérant que les enseignants assurant ces études vont être rémunérés par la commune, il est proposé une participation financière des parents afin d'équilibrer, au mieux, les incidences sur le budget communal que représente la mise en place de cette prestation.

Ces études sont effectives depuis le lundi 26 novembre 2018.

Pour la participation financière des parents, le tarif suivant est proposé :

- Coût horaire de l'étude : 4.00 euros.

Il est également précisé les éléments suivants :

- La facturation de cette prestation aux parents, par la commune, sera mensuelle.
- Pour les enfants qui seront conduits à la garderie périscolaire, à la fin de l'étude, dans l'attente d'être récupérés par leurs parents, ce temps de garderie périscolaire sera facturé : 1.30 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Valide les conditions de mise en place des études telles que présentées ci-dessus.
- Valide le tarif horaire de l'étude (participation des parents) tel que présenté ci-dessus.

- Précise que ce tarif sera applicable à compter du 26 novembre 2018 et restera valable jusqu'au vote d'une prochaine délibération en cas de modifications.
- Précise que les encaissements des études seront prévus au compte 7067 du budget communal.
- Autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Voté à la majorité (14 voix pour – 1 abstention).

DÉLIBÉRATION N° 2018-051

MISE EN PLACE DES ÉTUDES : RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS : TARIF HORAIRE DE L'ÉTUDE

Madame Isabelle DEPREUX, adjointe, explique que Madame Martine Groléaz, directrice de l'école, a souhaité re-mettre en place des études après la classe à l'attention des élèves de l'école élémentaire qui rencontrent des difficultés.

Ces études, d'une durée d'une heure, après la fin de la classe de l'après-midi, seront animées par des enseignants volontaires de l'école, et permettront aux enfants de pouvoir être aidés et suivis dans leur travail.

Considérant que les enseignants assurant ces études vont être rémunérés par la commune, il est proposé une participation financière des parents afin d'équilibrer, au mieux, les incidences sur le budget communal que représente la mise en place de cette prestation.

Ces études sont effectives depuis le lundi 26 novembre 2018.

Pour la rémunération des enseignants assurant ces études, les taux horaires suivants (définis suivant les textes réglementaires) sont proposés :

Heure d'enseignement :

Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	21,61 Euros
Professeur des écoles classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,28 Euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	26,71 Euros

Il est également précisé les éléments suivants :

- La rémunération des enseignants, par la commune, sera établie trimestriellement suivant un bulletin de paie comprenant uniquement les charges salariales suivantes : solidarité, contribution au remboursement de la dette sociale, contribution sociale généralisée, contribution sociale généralisée déductible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Valide les conditions de mise en place des études telles que présentées ci-dessus.
- Valide les taux horaires de l'étude (rémunération des enseignants) tels que présentés ci-dessus.
- Précise que ces taux horaires seront applicables à compter du 26 novembre 2018 et suivront les évolutions décidées par les textes réglementaires.
- Précise que la rémunération des enseignants assurant les études sera prévue au *chapitre 011 Charges à caractère général* du budget communal.
- Autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Voté à la majorité (14 voix pour – 1 abstention).

DÉLIBÉRATION N° 2018-052

RÉVISION DES TARIFS DES TEMPS PÉRISCOLAIRES : GARDERIE DU SOIR

Madame Isabelle DEPREUX, adjointe, demande au conseil municipal de se prononcer sur la nécessité de modifier les tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1^{er} décembre 2018.

Elle rappelle les tarifs actuellement appliqués :

Tarif Accueil du Matin : (quelle que soit la durée de présence)	2.70 €
Tarif Accueil du Soir : Présence sur la 1 ^{ère} tranche (16h30-17h30) Présence sur les 2 tranches (16h30-18h15)	1,70 € 3,00 €
Tarif : Accueil du Matin Accueil du Soir non réservé ou réservé hors délai (quelle que soit la durée de présence)	4.00 €

La mise en place des études induit le besoin d'un tarif propre à la tranche horaire de 17h31 à 18h15.

Par conséquent, les nouveaux tarifs suivants sont présentés :

Tarif Accueil du Matin : (quelle que soit la durée de présence)	2.70 €
Tarif Accueil du Soir : Présence sur la 1 ^{ère} tranche (16h30-17h30) Présence sur la 2 ^{ème} tranche (17h31-18h15)	1,70 € 1,30 €
Tarif : Accueil du Matin ou Accueil du Soir : non réservé ou réservé hors délai (quelle que soit la durée de présence)	4.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Valide les nouveaux tarifs de la garderie périscolaire tels que présentés ci-dessus.
- Précise que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} décembre 2018 et resteront valables jusqu'au vote d'une prochaine délibération en cas de modifications.
- Autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Voté à la majorité (14 voix pour – 1 abstention).

DÉLIBÉRATION N° 2018-053

MARCHÉ PUBLIC – MAPA CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Monsieur le maire rappelle le marché public relatif à la construction d'un nouveau bâtiment pour les services techniques de la commune à proximité de la maison des associations.

Ce marché a été lancé fin septembre 2018 selon une procédure MAPA (Marché A Procédure Adaptée ouverte), conformément au code des marchés publics, suivant 10 lots séparés.

La date limite de réception des offres avait été fixée au lundi 29 octobre 2018.

Suite à l'ouverture et à l'analyse des offres, les entreprises présentées dans le tableau ci-dessous ont été retenues, selon les critères de jugement énoncés dans l'avis de publicité (60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations), leurs offres ont été considérées comme étant économiquement les plus avantageuses.

Lot	Désignation	Entreprise	Montant total HT
1	Gros œuvre / Terrassement /VRD	Groupement ROGER MARTIN – SAS BAZIN BÂTIMENT	299 970,09 €
2	Charpente métallique / Couverture / Bardage	SOCIETE DUMONT SERVE / CCBE	136 800,00 €
3	Menuiseries extérieures PVC	BONIN SAS	12 616,00 €
4	Métallerie / Serrurerie	SARL SOUCHON-VINCENDON	36 231,93 €
5	Plâtrerie / Peinture /Faux plafonds	Groupement DIC SAS – D2P SARL	17 840,15 €
6	Carrelages - Faiences	SIAUX SAS	5 060,97 €
7	Sols souples	SIAUX SAS	5 282,40 €
8	Menuiseries bois	SAS JULLIEN	10 081,79 €
9	Chauffage – Ventilation – Climatisation / Plomberie	SARL RENÉ MOLÉ	13 880,62 €
10	Electricité	BEAUX SAS	32 516,40 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le choix des entreprises présentées dans le tableau ci-dessus pour la construction du nouveau bâtiment des services techniques, suivant les montants précisés.
- Autorise monsieur le maire à signer le marché avec chaque entreprise sélectionnée.
- Autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à la majorité (14 voix pour – 1 abstention).

Compte tenu du programme immobilier envisagé route de Marennes (en face de la mairie), il est prévu de négocier avec le promoteur privé en charge de ce projet, une prise en charge financière des aménagements des différents réseaux : électricité, éclairage public, téléphone. Par conséquent, des études doivent être menées par le SÉDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) afin de chiffrer le montant des travaux à réaliser.

DÉLIBÉRATION N° 2018-054

TRAVAUX SÉDI : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ROUTE DE MARENNES

Suite à la demande de la commune, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

**Collectivité Commune de
VILLETTE DE VIENNE**

Affaire n° 18-002-558

Enfouissement Route de Marennes

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	46 040 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	26 674 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	1 096 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	18 270 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 46 040 €

Financements externes : 26 674 €

Participation prévisionnelle : 19 366 €

(frais SEDI + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 1 096 €

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2018-055

TRAVAUX SÉDI : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ROUTE DE MARENNES

Suite à la demande de la commune, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

**Collectivité Commune de
VILLETTE DE VIENNE**

Affaire n° 18-003-558

EP - Route de Marennes

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	33 600 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	25 120 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	480 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	8 000 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la consultation des entreprises, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux,
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 33 600 €

Financements externes : 25 120 €

Participation prévisionnelle : 8 480 €

(frais SEDI + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour : 480 €

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2018-056**TRAVAUX SÉDI : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CHEMIN DU VERGER**

Suite à la demande de la commune, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité Commune de
VILLETTE DE VIENNE
Affaire n° 18-004-558
Enfouissement chemin du Verger

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	57 529 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	34 700 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	0 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	22 829 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	57 529 €
Financements externes :	34 700 €
Participation prévisionnelle :	22 829 €
<i>(frais SEDI + contribution aux investissements)</i>	

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **0 €**
.../...

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	13 189 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	0 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	628 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	12 561 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

LE CONSEIL, entendu cet exposé,

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	13 189 €
Financements externes :	0 €
Participation prévisionnelle :	13 189 €
<i>(frais SEDI + contribution aux investissements)</i>	

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **628 €**

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2018-057**TRAVAUX SÉDI : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CHEMIN DU VERGER**

Suite à la demande de la commune, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

**Collectivité Commune de
VILLETTE DE VIENNE**

Affaire n° 18-005-558

EP - Chemin du Verger

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC
--

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus,
les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	14 384 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	10 754 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	205 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	3 425 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la consultation des entreprises, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux,
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	14 384 €
Financements externes :	10 754 €
Participation prévisionnelle :	3 630 €
<i>(frais SEDI + contribution aux investissements)</i>	

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **205 €**
.../...

Voté à l'unanimité.

⇒ **Arrivée de Jean TISSOT : 19H15**

QUESTIONS DIVERSES

📧 **Courriers**

- Travaux Enedis chemin de l'Oie

Monsieur le maire donne lecture du courrier de mécontentement qu'il a adressé aux services d'Énedis.

En effet, sur le chemin de l'Oie, les travaux de voirie ont été réalisés, pose de janolènes, permettant l'enfouissement des réseaux notamment le réseau électrique.

Enedis a informé la commune, par mail, que la mise en service du câble chemin de l'Oie ne pourra pas être réalisée avant Février ou Mars 2019.

Par courrier en date du 29 novembre 2018, monsieur le maire a donc clairement signifié à Énedis qu'il n'était plus question de laisser des chantiers en suspens sur la commune de Villette-de-Vienne.

Monsieur le maire a insisté sur la dangerosité des câbles aériens passant par le chemin de l'Oie. En effet, leur mauvais état a déjà provoqué 3 incidents qui auraient pu avoir de graves conséquences. Les travaux d'enfouissement des câbles doivent donc être réalisés au plus tôt.

Il a également rappelé les fréquentes micro-coupures intervenant sur le réseau électrique de la commune.

Il semblerait que ce courrier ait été efficace puisque la commune a reçu en date du 6 décembre 2018, une demande d'arrêt de circulation de la société mandatée par Enedis pour le déroulage des câbles chemin de l'Oie. Restera encore à faire le branchement. A suivre ...

- Courrier divers

- Rue de la Forge : courrier adressé à un riverain : problème de voisinage et de haie trop haute (taille non effectuée).
- Chemin du Servanay : courrier adressé à un riverain : problème de haie trop haute (taille non effectuée).
- Courriers adressés à tous les riverains du chemin de la forêt : information relative à la coupe d'arbres effectuée de chaque côté du chemin.

A ce titre, il y a eu beaucoup de commentaires sur le face book *Esprit Villette-de-Vienne* concernant la coupe des arbres qui a été effectuée dans la forêt communale : les arbres auraient été coupés sans respect de l'environnement, de la faune et de la flore ! Monsieur le maire rappelle que la forêt communale est gérée par l'ONF (Office National des Forêts).

Les techniciens et ingénieurs ont préconisé et suivi cette coupe suite aux maladies dont ont été victimes les arbres depuis les orages et inondations de l'été dernier. Une réponse a été faite par la commune directement sur le réseau social.

- Courrier paroisse

Un courrier a été envoyé au prêtre de la paroisse Sainte Blandine afin de l'informer que les travaux d'installation de la nouvelle chaudière au gaz de l'église de Villette-de-Vienne sont terminés et que le chauffage est de nouveau opérationnel. L'organisation de messes en l'église de Villette-de-Vienne est donc tout à fait possible.

🔗 Transports scolaires

Une habitante du chemin des Vernes a pris l'initiative de réaliser un sondage auprès des habitants du secteur pour savoir si l'aménagement d'un nouvel arrêt bus correspondrait à une réelle demande.

Monsieur le maire rappelle que c'est Vienne Condrieu Agglomération qui détient la compétence transports scolaires. C'est donc au service transports de Vienne Condrieu Agglomération d'étudier les aménagements des arrêts bus.

🔗 Rapport d'activité 2017 Jazz à Vienne

Il a été réceptionné et est à disposition des élus et des administrés.

🔗 Ecoulement eaux de pluie chemin des Vignes

Monsieur le maire explique qu'un riverain du chemin des Vignes a écrit aux services de Vienne Condrieu Agglomération à propos de l'écoulement de l'eau de pluie sur le chemin des Vignes qui aggrave l'érosion de son terrain au niveau de la combe.

En réponse, Vienne Condrieu Agglomération a indiqué qu'en collaboration avec la commune, il a été procédé à la construction d'une protection permettant d'orienter correctement les ruissellements d'eau pluviale en amont de la propriété de ce riverain.

De plus, il lui a été indiqué qu'une étude de bassin versant concerné par ce ruissellement sera prochainement engagée.

Cette étude a d'ailleurs été budgétisée par Vienne Condrieu Agglomération.

🔗 Révision des valeurs locatives des locaux professionnels

Concernant ce sujet, une réunion aura lieu ce mardi 11 décembre 2018 dans les locaux de Vienne Condrieu Agglomération. Madame Nathalie POINGT, conseillère municipale, assistera à cette réunion.

🔗 Ecole

Le conseil d'école s'est déroulé le jeudi 8 novembre 2018. Les sujets suivants ont été abordés :

- les élections des parents d'élèves se sont déroulées,
- les effectifs sont relativement stables : environ 235 enfants,
- des modifications ont été apportées sur le règlement intérieur, notamment pour définir des zones dans la cour : espaces de jeux (football, billes ...), espace de lecture ...
- remise en place des études dirigées pour les élèves en difficultés,
- projet d'école : deux classes seront délocalisées. Afin de financer ce voyage : des cartes ont été vendues au marché de Noël ce samedi 8 décembre 2018. Pour ce projet, la commune assurera le financement du transport.
- travaux demandés : 1 placard, pelouse à replanter, séparation dans la salle de motricité de l'école maternelle (à étudier).

🔗 CCI Nord Isère

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Nord Isère a lancé en juin dernier l'opération *embasdemarue.fr*.

Cette plateforme de e-commerce, unique à l'échelle du Nord Isère, permet aux commerçants et prestataires de services à la personne de vendre en ligne leurs produits et a pour objectifs de dynamiser les centres villes et d'accompagner les commerçants vers la mutation digitale. La CCI Nord Isère invite la commune à relayer cette information auprès des commerçants villettois.

🔗 Sénat

Un courrier du sénateur monsieur Michel SAVIN a été réceptionné en mairie en date du 6 novembre 2018. Il concerne l'adoption conforme et définitive de la loi relative à *l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites*.

Malheureusement, malgré cette loi, monsieur le maire est persuadé que cela ne va rien changer et qu'il sera toujours difficile d'obliger des communautés de gens du voyage à partir si elles se sont installées, sans autorisation, sur des terrains communaux.

🔗 Syndicats intercommunaux

▪ SICOGEC

Le SICOGEC (Syndicat Intercommunal pour la CONstruction de la Gendarmerie de Chasse) a fait parvenir un courrier à la commune pour demander de participer de nouveau au budget du syndicat à compter de l'année 2019 puisque de nombreux travaux, notamment de sécurisation de la gendarmerie et réhabilitation des bureaux ont été réalisés afin de répondre aux nouvelles exigences de sécurité et de modernisation des conditions de travail.

En effet, depuis 2016, la participation des communes au budget du SICOGEC avait été suspendue du fait d'un excédent sur ce dernier.

Cette participation est calculée en fonction de la population des communes.

▪ SIM

La commune a réceptionné copie d'un courrier du comité syndical du SIM (Syndicat Intercommunal de Musique) adressé au directeur et aux professeurs afin de les remercier de leur participation et de leur prestation à l'Euromusic à Esslingen, du 4 au 7 octobre 2018.

🔗 Urbanisme

- PC (Permis de Construire) et DP (Déclaration Préalable)

🔗 PC accordé : route de Marennes : changement de destination des locaux garage et grange en logement avec création d'ouvertures en façades

🔗 DP accordée : route de Chuzelles : détachement de 2 lots à bâtir : lot A : 750 m² ; lot B : 1810 m²

🔗 DP accordée : chemin de la Bonnetière : installation de panneaux solaires intégrés en toiture

🔗 DP accordée : chemin de la Faïta : installation de panneaux solaires intégrés en toiture

🔗 DP accordée : route de Chuzelles : construction d'un abri voitures structure bois et toiture tuiles

🔗 DP accordée : chemin des Dames : Division en vue de construire pour 1 lot à bâtir : lot A : 955 m²

- Conformément à la réglementation en vigueur, la commune de Simandres, par courrier en date du 30 octobre 2018, a informé la commune de Villette-de-Vienne du lancement de la procédure de modification n° 2 de son PLU (Plan Local d'Urbanisme).

La commune de Villette-de-Vienne peut, si elle le souhaite, faire des observations.

🔗 **PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques)**

Concernant l'élaboration du PPRT, la commune vient de recevoir le rapport du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 septembre 2018 au 18 octobre 2018 inclus. Ce rapport n'a apporté aucune remarque particulière et est à la disposition du public.

🔗 **Invitation vœux 2019**

Madame Isabelle DÉPREUX, adjointe, précise que la liste des personnes à inviter à la cérémonie des vœux qui aura lieu le mardi 8 janvier 2019 à 18h30 (officiels, entreprises, partenaires, divers contacts ...) est en cours de préparation. Elle demande aux élus de lui transmettre les noms et adresses des personnes qu'ils souhaitent convier.

🔗 **Conseil Municipal d'Enfants**

Monsieur Michel SAVIN, sénateur de l'Isère, a confirmé la date de la visite du Sénat, à Paris, pour le conseil municipal d'enfants. En effet, monsieur Michel SAVIN a très aimablement invité nos jeunes élus à visiter le sénat le mercredi 5 juin 2019.

🔗 **Civigaz**

Comme évoqué lors du conseil municipal du 5 novembre 2018, la première réunion du dispositif CIVIGAZ a eu lieu : le dispositif est donc lancé; Pour mémoire, de jeunes volontaires en service civique vont aller à la rencontre des habitants du territoire pour les sensibiliser aux économies d'énergie, à la sécurité gaz à l'intérieur des logements ainsi qu'aux règles de base du tri sélectif.

🔗 **Déchetterie**

- Monsieur Jean TISSOT, conseiller municipal, explique qu'il a constaté qu'il y avait beaucoup de monde utilisant le service de la déchetterie les samedis et les lundis.

L'agent présent ces jours a une charge de travail conséquente : accueillir, renseigner, diriger les usagers, vérifier les dépôts effectués ...

Un seul agent ne suffit plus pendant ces 2 jours de forte affluence. De nombreux incidents ont d'ailleurs lieu régulièrement, l'agent présent ne pouvant pas tout gérer et les usagers sont excédés par les temps d'attente.

Ce problème doit être évoqué avec les services de Vienne Condrieu Agglomération. Monsieur le maire indique qu'il va rapidement alerter la nouvelle directrice de l'environnement de Vienne Condrieu Agglomération afin de pouvoir étudier une solution.

- Concernant la déchetterie, monsieur le maire relate l'incident qui s'est déroulé ce vendredi 7 décembre 2018 : avant de partir, l'agent a mal positionné sur sa base le dispositif d'alertes pour les travailleurs isolés, ce qui a déclenché un appel auprès des services de secours et de la gendarmerie qui se sont déplacés sur place.

Fort heureusement, c'était donc une fausse alerte. Les services ont trouvé le portail fermé puisque l'agent était déjà parti. Cependant, s'est posé le problème d'ouverture du portail de la déchetterie en cas de problèmes. Monsieur le maire va demander à l'agglomération un double des clés qui restera en mairie de Villette-de-Vienne.

- Dans la nuit du mercredi 5 décembre 2018 au jeudi 6 décembre 2018 (jour de collecte), des petits plaisantins se sont amusés à déplacer les containers ordures ménagères sur toute la commune. De nombreux riverains ont eu la désagréable surprise de ne pas retrouver leur poubelle le jeudi, à l'endroit où ils l'avaient laissé la veille !

- Monsieur le maire liste également les éléments suivants :

- ✚ Comment mieux encadrer l'accès des déchetteries aux professionnels ? faut-il plus de déchetteries privées uniquement réservées aux professionnels ?
- ✚ Une nouvelle loi permet la collecte des ordures ménagères 1 fois tous les 15 jours.
- ✚ Le paiement de la taxe sur la collecte des ordures ménagères au poids est possible et a déjà été mis en place sur certaines agglomérations. Cependant, pour l'instant, ce n'est pas prévu sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

🔗 **Repas du CCAS**

Monsieur Jean TISSOT tient à souligner que la journée offerte par le CCAS aux aînés a été une véritable réussite, comme en témoignent les nombreux remerciements. Le repas, l'animation, l'ambiance, la décoration : tout a été très apprécié !

🔗 **Informatique**

Monsieur Olivier LAURENT, conseiller municipal, explique qu'il a rencontré les responsables du service informatique de Vienne Condrieu Agglomération afin d'évoquer les dossiers suivants :

- la société Berger Levraut (notre fournisseur des logiciels de comptabilité, paie, recensement militaire) a établi un devis pour une solution 100 % web, c'est-à-dire que nos données et logiciels ne seront plus stockées localement sur le serveur de la mairie mais sur un serveur directement géré par Berger Levraut : 20 €/mois par utilisateur. A priori, 2 accès utilisateurs seront suffisants, y compris un accès pour le syndicat de la piscine (SISLS), soit 40 €/mois.

- Les listes électorales, jusque là gérées sur un système Rotary vont être transférées sur le pack Berger Levraut.

Ce passage interviendra au même moment que la modification nationale prévue pour le 1^{er} janvier 2019 concernant la gestion des listes électorales avec l'Insee.

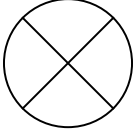
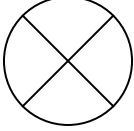
- Le contrat avec Rex Rotary (ordinateurs + serveurs + photocopieurs) arrive à échéance en 2020. Il faudra réfléchir au renouvellement de tout le matériel : achat ? location ?

L'idéal serait de chiffrer les 2 possibilités et de laisser la nouvelle équipe municipale prendre la décision puisque la fin du contrat Rotary est prévue pour fin 2020 après les prochaines élections municipales.

- Concernant l'informatique dans les écoles et la maintenance des matériels mis en place, Vienne Condrieu Agglomération continue sa politique de déploiement des tableaux numériques et est confrontée au dilemme d'essayer au mieux d'harmoniser les équipements dont disposent les écoles de l'ex ViennAgglo et de l'ex CCRC (Communauté de Communes de la Région de Condrieu). Dans tous les cas, la commune prévoira de mettre au budget 2019 l'acquisition d'un nouveau tableau numérique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La date du prochain conseil municipal sera fixée ultérieurement.

Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature	Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature
Bernard LOUIS				Nathalie POINGT		Michel FOUILLEUX	
Éliane LAFAYE				Christian GIRARDET			
Michel FOUILLEUX				Émile BUTHION			
Isabelle DÉPREUX				Richard VALAT	XXXXXXXX		
Éric TARTAVEL				Véronique GRILLET			
Cathy GARCIA-ÉBOLI				Olivier LAURENT			
Jean TISSOT				Géraldine GUINAND			
Virginie COUCHOUD				Brice SAINVOIRIN	XXXXXXXX		
Jean COLIN							
Sylvie LE PRADO							